Accusé de réception en préfecture
092-451576656-20261014-CA522026-DE
Reçu le 16/10/2026

Vallée Sud
HABITAT
Grand Paris

N° CA-52/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Le 14 octobre 2026 à 15h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 02 octobre 2026, se sont réunis en salle du 9ème étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI (à partir du point n°2), Christophe RENDU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Christine QUILLERY à Sandrine DANDRE, Véronique DE LA TOUANNE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Jacqueline MINASSIAN.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Etaient absents avec voix délibérative : Michel VENEAU, Administrateur représentant les *collecteurs en cours de désignation par Action Logement Services.*

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Claire GERAUD, Responsable Contrats d'exploitation / Maintenance ; Thibaut COZ, CELLANCE.

Objet : Modification du tableau des effectifs des agents sous statut fonctionnaire.

N° CA-52/2026

VALLÉE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Objet : Modification du tableau des effectifs des agents sous statut fonctionnaire.

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'ordonnance 2007-137 du 1er février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat, précisant que les fonctionnaires territoriaux employés au sein des O.P.H. ont la possibilité de poursuivre leur carrière et de bénéficier d'avancements de grade,

Considérant qu'avec les mouvements divers de personnel, le tableau des effectifs doit être remis à jour régulièrement, et que la conservation systématique des postes devenus vacants dans la perspective d'éventuels avancements futurs, n'est pas de bonne gestion,

Vu la circulaire UHC/OC n°2007-46 du 25 juillet 2007 relative aux Offices publics de l'habitat qui vient commenter les dispositions issues de l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007.

Considérant que les agents de la Fonction Publique Territoriale qui ont conservé leur statut de fonctionnaire lors du passage d'OPAC à OPH ou ceux que nous avons intégré lors de la fusion avec l'ex-OPH Châtillon Habitat, bénéficient d'un déroulement de carrière normal, entendu notamment comme la possibilité d'avancer en échelon et en grade ou de changer de cadre d'emplois.

Considérant qu'en tant qu'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), les OPH n'ont pas en principe la possibilité de créer d'emplois de fonctionnaires. Toutefois, en vertu de l'ordonnance, cette règle est assouplie pour les besoins en déroulement de carrière des agents. Les OPH peuvent ainsi créer des emplois pour permettre à leurs agents d'avancer en grade ou de changer de cadre d'emplois, sous réserve des dispositions statutaires relatives au grade ou au cadre d'emploi concernés. Ces changements peuvent s'effectuer toujours au titre de la promotion interne ou d'un concours.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, le tableau des effectifs de son établissement.

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er :
Suite à des départs à la retraite, des changements de statut et des évolutions de carrière, il est supprimé :

- **au niveau de la filière administrative :**

 1 poste d'attaché suite à un changement de statut

- **au niveau de la filière technique**

 1 poste d'adjoint technique (départ retraite)

Article 2 :

CREATION DE POSTES

Création d'un poste d'agent de maîtrise.

Article 3 : Promotion filière administrative

1 adjoint administratif principal 2ème classe est passé adjoint administratif 1ère classe.

Article 4 :

Le tableau des effectifs s'établit comme suit :

	Ancienne situation (au 1/1/2026)	Nouvelle situation (au 30-9-2026)
Filière administrative		
Catégorie A		
Attaché principal (détaché)	1	1
Attaché	1	0
Catégorie B	Néant	
Catégorie C		
Adjoint administratif principal 1ère classe	0	1
Adjoint administratif principal 2è classe	1	0
Adjoint administratif	0	0
Filière technique		
Catégorie C		
Agent de maitrise principal	0	0
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2
Adjoint technique	2	1

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Reçue en Préfecture le 16 octobre 2026
Certifiée exécutoire le 20 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 20 octobre 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale